

Subsides

Le député du Yukon (M. Nielsen) a dit qu'en vertu de certains usages, on pourrait faire une exception à l'article 61 du Règlement.

Si la présidence voit que l'on veut présenter plus d'un sous-amendement, on fera immédiatement des recherches pour essayer de savoir s'il existe des précédents. Pour le moment, la présidence se basera sur l'article 61 du Règlement d'après lequel un seul sous-amendement peut être proposé, ce qui n'empêche pas un député de faire un essai. Je consulterai certains textes à ce sujet pendant que le débat se poursuit.

Je voudrais maintenant parler de l'objection soulevée par le député du Yukon à propos de l'article 58 (13) du Règlement. Celui-ci permettrait à chaque personne, à chaque député qui parle après la présentation d'un amendement, d'une motion ou d'un sous-amendement, de parler pendant 30 minutes. Je comprends assez bien l'objection du député du Yukon. Il s'agit de voir s'il faut considérer un amendement et un sous-amendement comme des motions aux fins de l'article 58(13) du Règlement.

Pour le moment, la présidence juge qu'il s'agit manifestement d'une journée de l'opposition, d'une motion de l'opposition, et d'un amendement de l'opposition à cette motion et maintenant, d'un sous-amendement de l'opposition à cette motion. A cause de l'expression «en réponse», les ministériels qui sont assis à ma droite auront le droit de parler pendant 30 minutes en réponse à chacune de ces motions, à savoir la motion, l'amendement et le sous-amendement. La présidence a des doutes au sujet de cette décision.

Je remercie le député du Yukon d'avoir prévenu la présidence qu'il voulait faire une mise en garde. J'ai tout simplement fait consigner mon opinion au compte rendu pour que dans leurs entretiens ultérieurs, le leader parlementaire de l'opposition et les autres leaders parlementaires se souviennent de ce que la présidence pensait à ce sujet.

Parlons maintenant du sous-amendement du député d'Etobicoke-Centre. Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) se sont demandé si le sous-amendement allait à l'encontre de l'objectif visé par l'amendement; j'en parlerai dans un instant.

Le député du Yukon a cité un certain nombre de commentaires de la cinquième édition de Beauchesne, dont le commentaire 440, que j'ai lu attentivement. Je ne crois pas qu'il soit d'aucun secours à la Chambre de revoir ce commentaire. Je me permets de reporter plutôt le député du Yukon et d'autres députés au commentaire 438(2):

On doit, au moyen d'un sous-amendement, chercher à préciser le fond de l'amendement; une proposition entièrement nouvelle n'est pas recevable.

La question se ramène à savoir si le sous-amendement représente ou non une proposition entièrement nouvelle. Pour plus de lumière sur la question, je reviens une deuxième fois au commentaire 202(3) de la quatrième édition de Beauchesne, qui stipule que le sous-amendement «ne devrait pas élargir la portée de l'amendement».

Je trouve une confirmation supplémentaire plus loin, au commentaire 203(5) de la quatrième édition de Beauchesne, que voici:

Un amendement a déjà été déclaré irrecevable parce qu'il soulevait une nouvelle question qui ne pouvait être étudiée que sur la présentation d'une motion distincte, précédée d'un avis.

Je dois donc décider si le sous-amendement soulève une nouvelle question ou élargit la portée de l'amendement. Je

considère que l'exigence d'un livre blanc du gouvernement et celle d'un comité spécial constituent de nouvelles questions, une extension de l'amendement. J'ai invité les députés à faire des commentaires. J'ai vu que personne d'autre ne demandait la parole.

Bref, malheureusement pour ceux à qui la décision ne plaît pas, la présidence déclare le sous-amendement irrecevable.

● (1720)

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, je serais tenté, après les quelques heures de débat que nous avons entendues sur la proposition du chef de l'opposition (M. Clark), de tirer une conclusion provisoire, et ce serait d'accuser nos collègues d'en face de myopie chronique. D'abord, si l'on se réfère au discours du chef de l'opposition lorsqu'il présentait ses propositions, à celui du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) également, ces discours portaient d'abord, en grande partie, sur des cas particuliers, sur l'examen de mesures particulières de taxation qui sont contenues dans le budget. L'attitude du chef de l'opposition me fait penser un peu, lorsqu'on veut vraiment s'attaquer aux problèmes fondamentaux de l'économie, à ce garde-forestier qui serait au haut d'une tour et dont la fonction serait de surveiller l'ensemble de la forêt et d'alerter en cas d'incendie ceux qui doivent combattre les incendies de forêt. Alors il se laisse prendre au piège et essaye de compter les arbres qu'il y a au pied de la tour: Regarder si telle épinette a poussé de deux pouces de plus depuis hier, ou si tel cyprès a grossi, et pendant ce temps-là, il se réveille à un certain moment, et le feu est autour de la tour, et il a manqué à son devoir fondamental d'examiner le problème général et d'essayer d'y apporter des solutions également.

Si on se réfère maintenant à l'autre côté, plus à droite, je pense qu'on peut dire également qu'il y a un problème de myopie chronique, puisqu'on s'est dépêché de ce côté-là à sauter sur le premier bouc émissaire qui passait et à pointer du doigt le grand coupable des problèmes, c'est-à-dire les institutions financières, et en particulier les institutions bancaires. Si on revient maintenant à la suggestion du député d'Etobicoke-Centre qui a fait l'examen justement de cas particuliers, on s'aperçoit que s'il suit la démarche de l'induction qu'il semble promouvoir, eh bien, il ne tire pas les bonnes conclusions des cas particuliers dont il a fait l'examen. Il a passé en revue diverses mesures de taxation, et il termine en disant qu'il faudrait un livre blanc sur la politique économique du gouvernement et tenir des auditions à partir de ce livre blanc. Je vais simplement lui suggérer de se référer d'abord au document dont il demande le retrait avec son chef, c'est-à-dire le budget, document qui porte justement sur la politique économique du gouvernement. Qu'il le relise et qu'il y réfléchisse et, s'il veut continuer ces espèces d'auditions bidons, qu'il demande l'opinion des gens qu'il rencontre sur ce document fondamental. J'attire également son attention sur un autre document qui accompagnait le discours du budget du ministre des Finances (M. MacEachen), le document portant sur la politique économique du gouvernement pour les années 1980. On y décrit comment le gouvernement entend encadrer l'action de l'entreprise privée pour assurer le développement économique et industriel de notre pays pendant les 10 années qui viennent. C'est un document extrêmement intéressant qui regarde vers